

parcourir le pays et de dire: «Nous sommes Canadiens; nous voulons que les Canadiens soient patriotes»? Nous invitons tous les habitants de notre pays, peu importe leur nationalité, à demander la citoyenneté canadienne et, en ce faisant, à obtenir le droit d'aider à gouverner notre pays. Ces gens pourront alors dire: «Le Canada est peut-être mon pays d'adoption, mais j'aurai le droit d'y voter et d'aider à choisir son gouvernement; et je suis citoyen canadien.»

M. Forrestall: Monsieur le président, m'autorisez-vous à faire une ou deux observations. Je puis assurer au député qui m'a précédé, et dont j'appuie le point de vue, que s'il avait pris cinq minutes pour lire le bill à l'étude il ne se serait pas fourvoyé, comme il l'a fait à mon avis, quant au contenu de la mesure. Elle expose la thèse qu'il a défendue.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Y a-t-il d'autres ministériels qui ne se sont pas donné la peine de lire le bill?

M. Nowlan: C'est exact. Ce n'est pas rare.

M. Forrestall: Si d'autres s'étaient donné la peine d'assister à certaines audiences du comité et de prendre cinq minutes pour lire le projet de loi, au lieu simplement d'exposer leurs points de vue, ils comprendraient la signification des dispositions du bill C-215.

Avant de déclarer qu'il est 1 heure, je veux ajouter une chose. Il est regrettable que certains ministres n'aient pas saisi l'occasion de faire connaître leurs opinions par une déclaration précise. Je regrette que le ministre d'État de York-Scarborough, dont je déplore l'absence, n'ait pas pris la peine d'exposer aux membres du comité, et à tous les Canadiens, ses vues sur la citoyenneté. Peu de temps après avoir été nommé à son poste, il nous a dit qu'il avait sur le sujet des idées très précises. Puis-je déclarer qu'il est 1 heure, monsieur le président.

Rapport est fait de l'état de la question.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A 2 heures, la Chambre passera à l'examen des affaires courantes en conformité d'un ordre spécial adopté le jeudi 18 juin 1970. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

LES STUPÉFIANTS

LA DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. J. C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre vendredi que le gouvernement songerait à la possibilité de faire relever la marijuana de la loi sur les stupéfiants plutôt que de la loi sur les aliments et drogues. En dehors de la Chambre, j'ai déclaré que le gouvernement s'y était engagé. Je me suis laissé emporter par le sujet et suis allé trop loin. Le cabinet tout entier, moi compris, appuyait ma déclaration à la Chambre. Le ministre de la Justice (M. Turner) avait tout à fait raison lorsqu'il a précisé que la position du gouvernement était d'envisager une telle possibilité. A la Chambre, aux journaux à qui j'ai fait ces remarques et à la population, je présente mes excuses.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest) présente le 2^e rapport du comité permanent des affaires des anciens combattants, en anglais et en français.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-Verbaux de ce jour.*]

[*Français*]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Nous éprouvons des difficultés quant à l'interprétation simultanée. Je crois que les interprètes ne sont pas encore à leur poste.

[*Traduction*]

M. l'Orateur: Compte tenu des difficultés auxquelles fait allusion le député, mieux vaudrait peut-être attendre quelques moments avant de continuer.

[*Français*]

Étant donné les difficultés auxquelles l'honorable député vient de faire allusion, il serait peut-être préférable, si les honorables